

Suite au bouclage des bilans 2012 réalisés au Sce 64865, il a été reproché et notifié par écrit à quelques collaborateurs leur non-participation à la rédaction d'un document concernant leur activité pour la semaine S03/2013.

Malgré la demande des collaborateurs concernés, les chefs d'UET ont refusé le retrait de ce commentaire dans le bilan.

Les délégués du personnel SUD demandent :

Qu'un événement intervenu en début 2013 ne doit en aucun cas être inclus dans le bilan 2012.

Et, de ce fait, nous demandons le retrait immédiat des commentaires relatifs à la semaine S03/13.

Réponse : La référence à la non-participation à la documentation des activités citée comme exemple pour qualifier les attitudes professionnelles a bien eu lieu sur 2013 et ne doit donc pas être mentionnée sur le bilan 2012.

Les bilans des collaborateurs ayant tout de même étaient signés par eux, nous documentons la possibilité de modifier ceux-là dans Talent en dehors de la période de référence.